

BlueBay Investment Grade Bond Fund

Part B - USD

Objectif d'investissement

Le fonds est activement géré et vise de meilleurs rendements que son indice de référence, l'indice iBoxx Euro Corporates Index, tout en tenant compte des considérations environnementales, sociales et de gouvernance (« ESG »)

Stratégie d'investissement

- Il n'existe aucune restriction quant à l'ampleur de l'écart entre le portefeuille et la performance du fonds et ceux de l'indice de référence.
- Au moins deux tiers des investissements du fonds seront réalisés dans des obligations investment grade et émises par des gouvernements, des banques et des entreprises basées dans des pays européens ayant une notation investment grade souveraine.
- Au moins deux tiers des investissements du fonds seront libellés dans les devises des pays de l'UE et du Royaume-Uni. Jusqu'à un tiers des actifs du fonds peuvent être libellés en devises de pays non européens dont la notation de la dette souveraine à long terme est investment grade.
- Jusqu'à 15 % des actifs du fonds peuvent être investis dans des obligations dont la notation est inférieure à investment grade, à condition que ces obligations ne soient pas notées en dessous de B-/B3.

Performance (%) net de frais USD

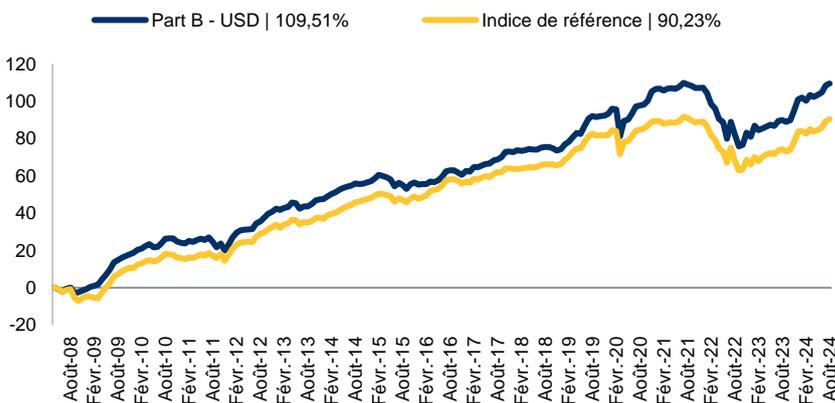
| | 1M | 3M | CDA | 1A | 3A | 5A | 10A | MAX |
|---------------------|------|-------|------|-------|-------|------|------|------|
| Part B - USD | 0,50 | 2,99 | 4,26 | 10,38 | 0,07 | 1,76 | 3,01 | 4,64 |
| Indice de référence | 0,47 | 3,16 | 3,58 | 9,17 | -0,13 | 0,82 | 2,69 | 4,03 |
| Relatif | 0,03 | -0,17 | 0,68 | 1,22 | 0,20 | 0,94 | 0,31 | 0,62 |

Performance (%) net de frais USD

| | 2023 | 2022 | 2021 | 2020 | 2019 | 2018 | 2017 | 2016 | 2015 | 2014 |
|---------------------|-------|--------|-------|------|-------|------|------|------|-------|------|
| Part B - USD | 11,13 | -12,73 | 0,33 | 6,86 | 10,97 | 0,80 | 6,29 | 4,76 | -1,24 | 6,49 |
| Indice de référence | 10,60 | -12,16 | -0,25 | 4,13 | 9,45 | 1,50 | 4,35 | 6,27 | -0,32 | 8,23 |

iBoxx EUR Corporates - HRUSD est l'indice de référence applicable à la part. La date de lancement applicable à la part est 16 mai 2008.

Performances cumulées net de frais USD depuis la création



Les performances passées ne prédisent pas les rendements futurs.

Risques

Il est vivement conseillé d'obtenir des conseils professionnels indépendants et appropriés et de tirer leurs propres conclusions concernant les mérites et les risques de l'investissement. Aucun fonds RBC BlueBay ne sera proposé, sauf en vertu et sous réserve de la notice d'offre et des documents de souscription relatifs à ce fonds. Le document d'informations clés pour l'investisseur (« DIC »), les documents d'informations clés relatifs aux produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance (DIC des PRIIP) et le prospectus complet doivent être lus attentivement avant de prendre la décision d'investir. Les souscriptions ne seront reçues et les actions émises que sur la base du KIID actuel et du prospectus complet.

Les performances passées ne prédisent pas les rendements futurs. Les chiffres de rendement nets tiennent compte du réinvestissement des dividendes et des bénéfices ainsi que de la déduction des commissions du gestionnaire d'investissement et des commissions de performance. En outre, les commissions et charges imputées sont soustraites aux rendements générés par les fonds. La grille de commissions spécifique au Fonds est indiquée dans le document d'informations clés pour l'investisseur ou le prospectus du Fonds. En cas de différence entre la devise de la part et la devise de l'indice de référence, les rendements de l'indice de référence ont été convertis dans la devise de la part correspondante selon une méthodologie de couverture. Cela permet d'ajuster les rendements de l'indice de référence pour tenir compte des écarts de taux d'intérêt entre les deux pays et de l'incidence du marché des changes au comptant sur les rendements inattendus. Les rendements indiqués pour les périodes d'un an et plus sont annualisés.

Il s'agit d'une communication commerciale. Veuillez vous référer au prospectus de l'OPCVM et au DIC avant de prendre toute décision définitive d'investissement. Source: RBC Global Asset Management au 31 Août 2024. Le présent rapport est incomplet sans l'Avis de responsabilité figurant à la dernière page.

Caractéristiques

| | Fonds | Indice de référence |
|--|-------|---------------------|
| Duration pondérée du taux d'intérêt (années) | 4,24 | 4,45 |
| Duration pondérée du spread (années) | 4,49 | 4,45 |
| Spread duration ajustée du beta (années) | 6,55 | 4,45 |
| Rendement to worst (%) | 4,01 | 3,45 |
| Nombre d'émetteurs | 223 | 3 855 |
| Nombre d'émissions | 131 | 869 |
| Notation moyenne | BBB+ | A- |

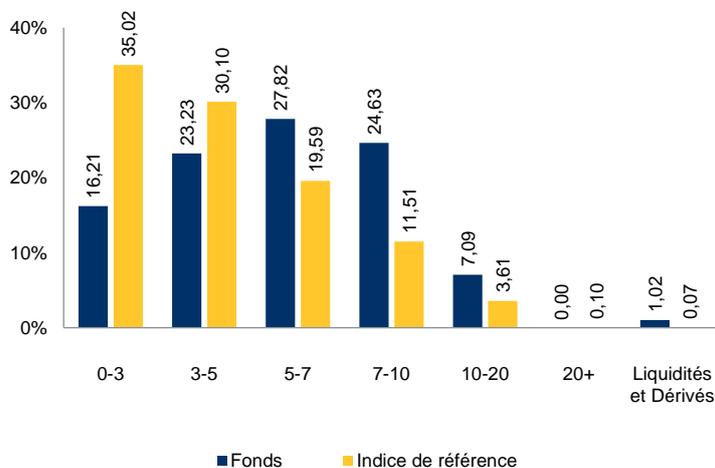
Principale contribution à la spread duration sectorielle par rapport à l'indice de référence

| Surpondérations | | Sous-pondérations | |
|----------------------------------|------|-----------------------------------|-------|
| Banques | 0,51 | Produits alimentaires et boissons | -0,14 |
| Soins de santé | 0,37 | Articles personnels et ménagers | -0,13 |
| Services publics marchands | 0,27 | Produits chimiques | -0,12 |
| Produits et services industriels | 0,21 | Assurances | -0,11 |
| Automobile et pièces | 0,13 | Construction et matériaux | -0,07 |

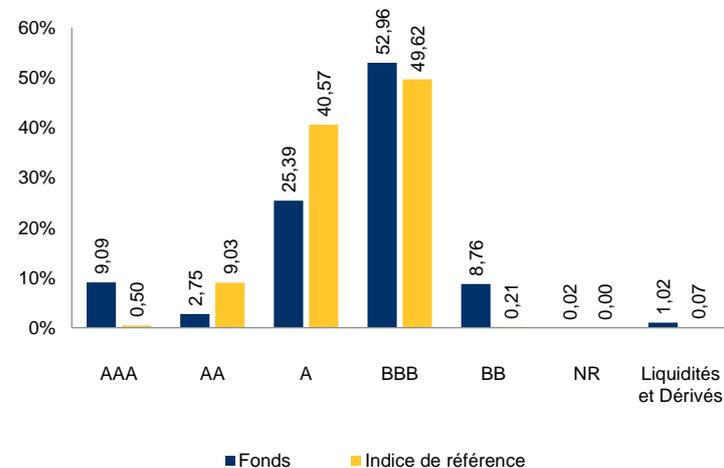
Principale contribution à la spread duration par pays par rapport à l'indice de référence

| Surpondérations | | Sous-pondérations | |
|-----------------|------|-------------------|-------|
| États-Unis | 0,40 | Pays-Bas | -0,08 |
| Royaume-Uni | 0,24 | Suède | -0,05 |
| Espagne | 0,16 | Irlande | -0,04 |
| Suisse | 0,11 | Autriche | -0,04 |
| Allemagne | 0,08 | Norvège | -0,03 |

Répartition de la duration par maturité (années)



Répartition par notation (% VL)



Considérations en matière de risques

- Le marché des obligations "investment grade" peut parfois s'assécher, rendant difficile la vente de ces obligations, ou le fonds peut ne pouvoir les vendre qu'avec une décote.
- Il peut arriver qu'une organisation avec laquelle nous négocions des actifs ou des produits dérivés (généralement une institution financière telle qu'une banque) ne soit pas en mesure de remplir ses obligations, ce qui pourrait entraîner des pertes pour le fonds.
- Les analyses des facteurs ESG/de durabilité par RBC BlueBay peuvent reposer sur des données fournies par des tiers. Ces données peuvent être erronées, incomplètes ou indisponibles, faussant l'évaluation par RBC BlueBay des risques ESG/en matière de durabilité des actifs détenus.
- RBC BlueBay pourrait souffrir d'une défaillance de ses processus, systèmes et contrôles - ou d'une telle défaillance au sein d'une organisation sur laquelle nous nous appuyons pour fournir nos services - ce qui pourrait entraîner des pertes pour le fonds.

Top 3 émetteurs longs par spread duration contribution

| Émetteur | Années (en valeur absolue) | Années (relatives) |
|--|----------------------------------|-----------------------|
| BPCE SA | 0,16 | 0,11 |
| CaixaBank SA | 0,15 | 0,13 |
| Banque Federative du Credit Mutuel SA | 0,15 | 0,09 |

Informations sur le fonds

| | | | |
|--------------------------------------|---|----------------------------|------------------------------|
| Gestionnaire d'investissement | RBC Global Asset Management (UK) Limited | Type de fonds | UCITS |
| Devise de base | EUR | Domicile du fonds | Luxembourg |
| Date de création du fonds | 11 Novembre 2003 | SFDR | Article 8 |
| Actif net du fonds (EUR) | 2 560 m | Indice de référence | iBoxx EUR Corporates - TREUR |
| Gestionnaires de portefeuille | Andrzej Skiba, CFA; Marc Stacey; Tom Moulds | | |

L'encours sous gestion du Fonds est indiqué à T+1 et inclut les actifs non générateurs de commissions. L'Indice de référence fait l'objet d'une couverture dans la devise de la part lorsque cela s'avère nécessaire.

Le Fonds remplit les conditions énoncées à l'article 8 du règlement relatif à la publication d'informations sur la finance durable (SFDR), étant donné qu'il promeut les caractéristiques environnementales/sociales par le biais d'exigences contraignantes en tant qu'élément clé. Tous les détails sont disponibles en ligne à l'adresse suivante:

<http://www.rbcbluebay.com/en-gb/institutional/what-we-do/funds/sustainability-related-disclosures/>

NOTE : La nomenclature de cette article est une classification élaborée par RBC Global Asset Management (UK) Limited et en effet à partir 01 octobre 2021.

Informations sur la classe d'action

| | |
|--------------------------------------|-------------|
| Date de la 1ère Valeur Liquidative | 16 Mai 2008 |
| Frais d'entrée | 5,00% |
| Frais de gestion annuels | 0,50% |
| Commission de performance | n/a |
| Total des frais sur encours | 0,66% |
| Prix de la part | 209,51 |
| Investissement minimum initial | USD 100 000 |
| Investissement ultérieur minimum | n/a |
| Politique de paiement des dividendes | No |

Identifiants du fonds

| | |
|-----------|--------------|
| ISIN | LU0241884427 |
| Bloomberg | BBGRABU LX |
| WKN | A0JEBU |
| Valoren | 2426518 |
| Lipper | 65137821 |

Équipe de gestion

Equipe de Marketing et Commerciale

Tel: +44(0)20 7653 4000

marketing@bluebay.com

www.rbcbluebay.com

Glossaire

Agrégat : Le fonds ou l'indice de référence contient un mix d'obligations d'État et d'obligations d'entreprises dans une proportion ou une pondération fixe.

Article 6 (SFDR) : Produits financiers qui n'entrent pas dans les catégories Article 8 et Article 9. Lorsque les risques liés au développement durable sont considérés comme pertinents pour les rendements de ces produits, le règlement exige une transparence quant à l'intégration desdits risques. Lorsque de tels risques ne sont pas considérés comme pertinents, le règlement exige qu'une justification soit fournie. Ces produits ne sont pas soumis aux mêmes exigences de transparence que les produits Article 8 et 9.

Article 8 (SFDR) : Produits financiers n'ayant pas pour objectif l'investissement durable, mais qui promeuvent des caractéristiques environnementales ou sociales (ou une combinaison des deux), à condition que les entreprises dans lesquelles les investissements sont réalisés respectent les bonnes pratiques de gouvernance. Le règlement exige une transparence supplémentaire concernant la promotion de caractéristiques environnementales et sociales liée à ces produits.

Article 9 (SFDR) : Produits financiers ayant pour objectif l'investissement durable. Le règlement exige une transparence supplémentaire concernant les investissements durables de ces produits.

Classe d'action : Chaque classe investit dans le même portefeuille de titres et a les mêmes objectifs et politiques d'investissement. Chaque classe propose des services aux actionnaires et/ou des accords de distribution différents avec des frais et des dépenses différents.

Commission de performance : Commission facturée par le gestionnaire du fonds si certains niveaux de performance sont atteints au cours d'une période donnée.

Coupon : Taux d'intérêt annuel payé sur une obligation, exprimé en pourcentage de la valeur nominale et payé à partir de la date d'émission et jusqu'au remboursement de l'obligation.

Couverte : Stratégie de gestion du risque qui implique l'achat ou la vente d'un investissement ou d'une devise dans l'objectif de réduire le risque de perte d'une position existante.

Date de lancement : Date à laquelle le fonds ou la catégorie d'actions a été lancé pour les investisseurs.

Dérivés : Type d'instrument financier dont la valeur dépend d'un actif sous-jacent, d'un groupe d'actifs ou d'un indice de référence. Un produit dérivé est un contrat conclu entre deux ou plusieurs parties qui peut être négocié en bourse ou de gré à gré.

Domicile du fonds : Le pays dans lequel le fonds est légalement constitué.

Duration des taux d'intérêt : Mesure de la sensibilité du prix d'une obligation à une variation des taux d'intérêt. En général, plus la duration est longue, plus le prix d'une obligation augmente en cas de baisse des taux d'intérêt. Il existe plusieurs versions de la duration, telles que « effective » et « modifiée », qui correspondent à des méthodes mathématiques différentes pour mesurer la sensibilité.

Duration du spread : La duration du spread est la sensibilité du prix d'une obligation aux variations de son spread de crédit. Le spread de crédit est la différence entre le rendement d'un titre et le rendement d'un taux de référence, tel qu'un taux d'intérêt sur liquidités ou le rendement d'une obligation d'État. En général, plus la duration est longue, plus le prix d'une obligation baisse en cas de hausse des spreads de crédit.

Duration du spread ajusté du bêta : mesure ajustée de la sensibilité au crédit qui prend en considération le niveau relatif du spread du titre par rapport au niveau du spread du marché correspondant.

Échéance : Date à laquelle l'émetteur de l'obligation doit rembourser la valeur initiale de l'obligation au détenteur de l'obligation. Les émetteurs peuvent parfois effectuer un paiement anticipé si les conditions générales de l'obligation le permettent.

Émetteurs : Nombre distinct des émetteurs, sur la base de leur code émetteur Bloomberg, détenus par le fonds. Un émetteur peut être une entreprise, un État ou un fonds d'investissement.

Émissions : Nombre distinct d'instruments détenus par le fonds.

Environnemental, social et gouvernance (ESG) : Ensemble d'aspects environnementaux, sociaux ou de gouvernance qui peuvent être considérés dans le cadre d'investissements. La manière dont les considérations ESG sont prises en compte peut varier d'un fonds à l'autre. L'intégration ESG est la prise en compte de facteurs ESG importants lors de la prise de décision d'investissement, dans le but d'identifier les risques et opportunités potentiels et d'améliorer sur le long terme les performances ajustées au risque. Note : Certains types d'expositions et d'actifs n'intègrent pas de facteurs ESG, cela inclut, entre autres, certains instruments dérivés ou devises. Pour plus d'informations, veuillez consulter le prospectus du fonds.

Frais de gestion annuels : Frais annuels facturés par le gestionnaire du fonds pour la gestion du fonds, exprimés en pourcentage.

Frais initiaux : Les frais facturés par le gestionnaire du fonds pour les nouveaux investissements dans un fonds, exprimés en pourcentage du montant investi.

Haut rendement : Obligations dont on pense qu'elles ont un taux de défaillance plus élevé et qui sont moins bien notées par les agences de notation, à savoir les obligations notées BB ou moins. Ces obligations ont tendance à être émises avec des rendements plus élevés que les obligations plus solvables afin de compenser le risque plus élevé.

Indice de référence : Indice utilisé comme référence pour évaluer la performance globale des investissements du fonds. Calculé par un tiers à l'aide d'une méthodologie documentée.

Investment grade : Obligations dont on estime qu'elles présentent un taux de défaillance moins élevé et qui sont mieux notées par les agences de notation, à savoir les obligations notées BBB ou plus. Ces obligations ont tendance à être émises avec des rendements moins élevés que les obligations moins solvables.

Monnaie de base : La monnaie dans laquelle le fonds est géré.

Note pondérée : Note de crédit moyenne du fonds pondérée par l'exposition au marché.

NR : Aucune notation n'a été demandée, ou les informations sont insuffisantes pour en établir une.

Objectif d'investissement : Objectif d'investissement du fonds défini dans le prospectus.

Obligation : Instrument financier émis par les gouvernements et les entreprises pour emprunter de l'argent. En achetant une obligation, l'investisseur accorde un prêt à l'émetteur, qui s'engage à rembourser la valeur nominale du prêt à une date donnée et à verser des intérêts périodiques (coupon) au fur et à mesure.

Obligations des marchés émergents : Obligations émises par les pays en développement. Ces obligations ont tendance à être émises avec des rendements plus élevés que ceux des obligations émises par les pays développés.

Politique de paiement des dividendes : La classe d'actions spécifique verse-t-elle un dividende ou non ?

Relative : Différence entre la performance du fonds et celle de l'indice de référence. Elle peut être positive (surperformance) ou négative (sous-performance).

Rendement : Le rendement qu'un investisseur s'attend à recevoir chaque année pendant toute la durée de vie de l'obligation, en tenant compte de ses variations de prix.

Rendement à l'échéance : Rendement total attendu d'une obligation si celle-ci est conservée jusqu'à l'échéance, exprimé sous forme de taux annuel.

Rendement au pire : Mesure du rendement le plus bas possible qui peut être obtenu d'une obligation, en tenant compte de la possibilité d'un remboursement anticipé. Ce calcul exclut la possibilité que l'émetteur se trouve en défaut de paiement.

SFDR : Règlement de l'UE sur les informations relatives à la durabilité. Il définit des règles de transparence pour les participants au marché financier et les conseillers financiers concernant l'intégration des risques liés au développement durable et la prise en compte des incidences négatives sur le développement durable dans leurs processus, ainsi que la publication d'informations liées au développement durable en ce qui concerne les produits financiers.

Spread de crédit : Il s'agit d'une mesure du risque de crédit par rapport au taux d'intérêt sans risque, souvent celui de l'obligation d'État équivalente. Plus le nombre, mesuré en points de base, est élevé, plus le risque perçu que l'émetteur ne rembourse pas l'obligation est important. Le spread pondéré est le spread moyen de l'ensemble du portefeuille pondéré par la taille de la position.

Stratégie d'investissement : Stratégie que le fonds met en œuvre pour atteindre son objectif d'investissement.

Taille du fonds : Valeur totale des actifs du fonds.

Total expense ratio (TER) : Coûts permanents liés à la gestion et à l'exploitation d'un fonds d'investissement. Ce montant comprend la commission de gestion annuelle, la commission de performance (le cas échéant) et certains autres frais, mais pas les coûts de transaction du fonds, tels que les commissions de négociation.

Type de fonds : Structure juridique du fonds.

Divulgations

Ce document est une communication marketing et a été publié par BlueBay Funds Management Company S.A. (BBFM S.A.), qui est réglementée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Ce document peut également être délivré par les entités suivantes : en Allemagne, en Italie, en Espagne et aux Pays-Bas, BBFM S.A. exerce ses activités dans le cadre d'un passeport de succursale conformément à la Directive sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (2009/65/CE) et à la Directive sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (2011/61/EU). En Suisse, par BlueBay Asset Management AG où le Représentant et Agent payeur est BNP Paribas Securities Services, Paris, succursale de Zurich, Selnaustrasse 16, 8002 Zurich, Suisse. Le lieu d'exécution est le siège social du Représentant. Les tribunaux du siège du représentant en Suisse ou du siège ou du domicile de l'investisseur sont compétents pour connaître des réclamations liées à l'offre et/ou à la publicité d'actions en Suisse Le Prospectus, les Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur (DIC), les Produits d'Investissement Packagés de détail et basés sur l'Assurance - Documents d'Informations Clés (DIC des PRIIP), le cas échéant, les Statuts et tout autre document requis, tel que les Rapports annuels et semestriels, peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant en Suisse. Au Japon, par BlueBay Asset Management International Limited, qui est enregistrée auprès de Kanto Local Finance, Bureau du ministère des Finances du Japon. En Asie, par RBC Global Asset Management (Asia) Limited, qui est enregistré auprès de la Securities and Futures Commission (SFC) à Hong Kong. En Australie, RBC GAM UK est exemptée de l'obligation de détenir une licence de services financiers australienne en vertu du Corporations Act en ce qui concerne les services financiers, car elle est réglementée par la FCA en vertu des lois du Royaume-Uni, qui diffèrent des lois australiennes. Au Canada, par RBC Global Asset Management Inc. (y compris PH&N Institutional) qui est réglementée par chaque commission des valeurs mobilières provinciale et territoriale auprès de laquelle elle est inscrite. RBC GAM UK n'est pas enregistrée en vertu des lois sur les valeurs mobilières et s'appuie sur l'exemption de courtier international en vertu de la législation provinciale applicable en matière de valeurs mobilières, qui permet à RBC GAM UK d'exercer certaines activités de courtier spécifiées pour les résidents canadiens qui se qualifient en tant que " client autorisé canadien ", tel que ce terme est défini en vertu de la législation applicable en matière de valeurs mobilières. Les entités susmentionnées sont collectivement désignées sous le nom de « RBC BlueBay » dans le présent document. Les enregistrements et adhésions mentionnées ne doivent pas être interprétés comme une approbation de RBC BlueBay par les autorités compétentes en matière de licences ou d'inscriptions. Tous les produits, services ou investissements décrits dans le présent document ne sont pas disponibles dans toutes les juridictions et certains ne sont disponibles que sur une base limitée, en raison d'exigences réglementaires et juridiques locales.

Veillez consulter le prospectus du fonds, le document d'information clé pour l'investisseur (DIC) ainsi que les Documents d'information clé sur les produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance (DIC des PRIIP), le cas échéant, ou toute autre documentation pertinente sur nos sites Internet (www.rbcbluebay.com) avant de prendre toute décision d'investissement définitive. Le prospectus et le KID PRIIPs sont disponibles en anglais et les KIIDs dans plusieurs langues locales. Aucun fonds RBC BlueBay ne sera offert, sauf conformément et sous réserve des dispositions de la notice d'offre et des documents de souscription de ce fonds (les « Documents d'offre »). En cas d'incohérence entre le présent document et les Documents d'offre du fonds RBC GAM UK, les dispositions des Documents d'offre prévaudront.

Les indices indiqués le sont uniquement à des fins de comparaison de la performance du fonds RBC BlueBay avec celle de certains indices largement reconnus. La volatilité des indices peut être sensiblement différente de la performance individuelle obtenue par un fonds ou un investisseur spécifique. En outre, les avoirs des fonds RBC BlueBay peuvent différer de manière significative des titres qui composent les indices présentés. Les indices ne sont pas gérés et il n'est pas possible d'investir dans un indice.

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les informations contenues dans ce document ont été compilées par RBC BlueBay, et/ou ses filiales, à partir de sources jugées fiables, mais ne constituent pas une déclaration ou une garantie, expresse ou implicite, quant à leur exactitude, leur exhaustivité ou leur adéquation.

Un résumé des droits des investisseurs peut être obtenu en anglais sur le site www.rbcbluebay.com/investorrights. Il est important de noter que la Société de gestion du Fonds peut résilier les accords de commercialisation dans le cadre du nouveau processus de dénotification de la directive sur la distribution transfrontalière. Il existe plusieurs risques associés à l'investissement dans des produits financiers. Tout investissement comporte un risque de perte de la totalité ou d'une partie du montant investi. Il est vivement conseillé aux bénéficiaires de procéder à un examen indépendant avec leurs propres conseillers et de tirer leurs propres conclusions concernant les mérites et les risques de l'investissement, les aspects juridiques, de crédit, fiscaux et comptables de toutes les transactions.

Ce document a été préparé par RBC Global Asset Management (UK) Limited (RBC GAM UK), qui est autorisé et réglementé par la Financial Conduct Authority (FCA) du Royaume-Uni, enregistré auprès de la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis et membre de la National Futures Association (NFA) telle qu'autorisée par la Commodity Futures Trading Commission (CFTC) des États-Unis.

Ce document ne peut être reproduit en tout ou en partie et ne peut être remis à quiconque sans le consentement de RBC BlueBay. Copyright 2024 © RBC BlueBay. RBC Gestion mondiale d'actifs (RBC GMA) est la division de gestion d'actifs de la Banque Royale du Canada (RBC) qui comprend RBC Global Asset Management (U.S.) Inc. (RBC GAM-US), RBC Global Asset Management Inc, RBC Global Asset Management (UK) Limited, RBC Global Asset Management (Asia) Limited et RBC Indigo Asset Management, qui sont des entités corporatives distinctes mais affiliées. ® / Marque(s) déposée(s) de la Banque Royale du Canada et de BlueBay Asset Management (Services) Ltd. utilisées sous licence. BlueBay Funds Management Company S.A., siège social 4, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, société enregistrée au Luxembourg sous le numéro B88445. RBC Global Asset Management (UK) Limited, siège social sis au 100 Bishopsgate, Londres EC2N 4AA, enregistré en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro 03647343. Tous droits réservés.

